

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**ARRONDISSEMENT DE DINAN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Le Mardi 7 Octobre 2025 à 20h

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. VILPASTEUR, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LABBE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL

Absents excusés représentés : Mme LETESSIER représentée par Mme Chantal MICHEL

Absents : Mme SELMER, M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS

Secrétaire de Séance : Mme FROSTIN

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 18

Votants : 19 (dont 1 pouvoir)

Convocation adressée le 1^{er} octobre 2025

*

AFFAIRE N° 4 - MEUBLES DE TOURISME – INSTAURATION DU NUMERO UNIQUE D'ENREGISTREMENT

Rapporteur : M. VELLY – Adjoint au Maire

Vu la délibération n° 1 du 10 Juin 2025 approuvant le principe de l'instauration du régime d'autorisation temporaire de changement d'usage des locaux d'habitation pour les locations meublées de courte durée à compter du 1^{er} novembre 2025 et approuvant le projet de règlement fixant les critères et conditions de délivrance des autorisations,

Considérant qu'il convient d'équilibrer le nombre de locations saisonnières de courte durée et les logements d'habitation loués à l'année l'équilibre tourisme / habitat permanent et accueillir ainsi de nouveaux habitants à l'année sur le territoire, en évitant une hausse démesurée du coût de l'immobilier

Considérant que les objectifs sont les suivants :

- recenser le parc locatif saisonnier pour estimer plus précisément la pression touristique sur les différents secteurs (zonage).
- réguler le parc de locations saisonnières en mettant en place la procédure de changement d'usage

La mise en place de la procédure de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques ayant été décidée par délibération du Conseil Municipal n° 1 du 10 Juin 2025 puis validée par délibération du Conseil Communautaire du 29 Septembre 2025, la Commune de Saint-Cast Le Guildo a décidé d'instaurer le numéro unique d'enregistrement (n° à 13 chiffres) pour toutes les locations de meublés touristiques. Ce dernier devra figurer sur les annonces mises en ligne par les plateformes de location, intermédiaires entre le propriétaire et le locataire du meublé de tourisme.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'instauration du numéro unique d'enregistrement pour toutes locations de meublés touristiques
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à instruire les dossiers de demande.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Sylvie FROSTIN

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire empêché,
Valérie JEGU, 1^{ère} adjointe

